



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 15 MAI 2023

**Présent** : MM Le Nagard (Président) - Duclos

**Assistent** : MM Gondel - Vernet (Comité)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### COMMUNIQUÉ

#### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

### RAPPEL

#### *PORT DES PROTÈGE-TIBIAS*

**ART 16.3** : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

### RAPPEL

#### *FEUILLE DE MATCH (FMI)*

**ART 13Bis** : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



## APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).  
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

**Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF**

## COURRIERS CLUBS

**Sannois Fce** : Mail du 10-05-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U7 pour le plateau du 14-05-23 à Argenteuil.

**Sannois Fce** : Mail du 11-05-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre de Senior D1 du 13-05-23 contre Arnouville Usc.  
La rencontre doit être jouée au plus tard le dimanche 28-05-23 (dernière journée de championnat).  
La commission vous demande de proposer une date en semaine avant le 28-05-23.

**Attainville Futsal** : Mail du 11-05-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 24897319 contre Arnouville Usc au samedi 20-05-23 à 20H30.  
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 12-05-23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 pour la rencontre n° 25063187 du 12-05-23 contre My Sarcelles Futsal.

**Sannois Fce** : Mail du 13-05-23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe Senior 2 pour la rencontre n° 25063097 du 13-05-23 contre Attainville Futsal.

**Les Sportifs de Garges** : Mail du 14-05-23

Pris note de votre impossibilité de déplacement à Sannois Fce le dimanche 14-05-23 suite à un problème de Minibus.  
La commission reporte la rencontre au dimanche 04-06-23.

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 14-05-23

Pris note de l'inversion du résultat pour la rencontre de critérium U13 du 13-05-23 contre Asf Argenteuil.

**Marcouville City CP** : Mail du 15-05-23

Pris note du résultat de la rencontre critérium U15 du 22-04-23 contre Cergy-Pontoise FC.

## CONFIRMATION DE RÉSULTAT

### CRITÉRIUM U15

**Match n° 25677548 : Foot Indoor Loisir 1 / Asf Argenteuil 2 du 13-05-23**

Mail de Foot Indoor Loisir indiquant une inversion de résultat sur la tablette.

Foot Indoor Loisir 1 : 3 Buts

Asf Argenteuil 2 : 7 Buts



## MATCH REMIS

### CRITÉRIUM U16

Match n° 25255963 : Sannois Fce 1 / Sportifs de Garges 1 : le dimanche 04-06-23 à 14H00

### CRITÉRIUM U13

Suite blessure d'un joueur des Sportifs de Garges le samedi 13-05-23, la commission décide match à jouer.

Match n° 25785361 : Garges Djibson Asc 1 / Sportifs de Garges 1 : le samedi 03-06-23 à 11H00

## 1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ

### CRITÉRIUM U13

Match n° 25785359 : Attainville Futsal C 1 / Marcouville City Cp 1 du 13-05-23

Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Marcouville City CP 1

Marcouville City CP 1 : 1<sup>er</sup> forfait non avisé

Attainville Futsal C 31 : 5 Buts

Marcouville City CP 1 : 0 But

Sannois Fce : amende 15€

## 2<sup>ème</sup> FORFAIT NON AVISÉ

### SENIOR D1

Match n° 24897381 : Sportifs de Garges 2 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 13-05-23

Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 1

Cergy-Pontoise FC 1 : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé dans les 3 trois dernières journées

Sportifs de Garges 2 : 5 Buts 3 Points

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But -1 Point

Cergy-Pontoise Fc : amende 27,5 x 3 = 82,5€

### SENIOR D2

Match n° 25063097 : Attainville Futsal C 3 / Sannois Fce 2 du 13-05-23

Lecture de la feuille de match, absence de l'équipe de Sannois Fce 2

Sannois Fce 2 : 2<sup>ème</sup> forfait non avisé

Attainville Futsal C 3 : 5 Buts 3 Points

Sannois Fce 2 : 0 But -1 Point

Sannois Fce : amende 27,5€

## 2<sup>ème</sup> FORFAIT AVISÉ

### SENIOR D2

Match n° 25063187 : My Sarcelles Futsal 1 / Sportifs de Garges 3 du 12-05-23

Sportifs de Garges 3 : 2<sup>ème</sup> forfait avisé

My Sarcelles Futsal 1 : 5 Buts 3 Points

Sportifs de Garges 3 : 0 But -1 Point



## 1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

### CVO FUTSAL

Suite au problème de tablette, la commission demande aux 2 clubs de confirmer le résultat de la rencontre et de transmettre la liste des joueurs ayant participé au match de ½ finale CVO.

**Match n° 25807449** : Avicenne Asc 1 / Marcouville City CP 2 du 29-04-23

### SENIOR D2

**Match n° 25063143** : St Brice Aso 1 / Combo Futsal 1 du 13-05-23

### CRITÉRIUM U13

**Match n° 25785372** : Sportifs de Garges 2 / Sannois Fce 1 du 14-05-23

**Match n° 25785373** : Marcouville City CP 2 / Attainville Futsal C 2 du 14-05-23

## NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

### CRITÉRIUM U15

**Match n° 25660355** : Cergy-Pontoise Fc 1 / Marcouville City CP 2 du 22-04-23

Non réception feuille de match après 2 réclamations, match perdu par pénalité au club de Cergy-Pontoise.

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But

Marcouville City CP 2 : 6 Buts

Cergy-Pontoise Fc : **amende 30€**

## PLATEAU FUTSAL JEUNES

### 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

#### PLATEAU U7 du 14 -05-23

**Asf Argenteuil** : 1<sup>er</sup> appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U7 du 14-05-23.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

### 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB

#### PLATEAU U9 du 22 -04-23

**Attainville Futsal** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

**Sannois Fce** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



## AMENDES

**Marcouville City CP** : Non transmission feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP.

**Amende : 2 x 30 € = 60 €**

## FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le **samedi 03 juin 2023** à Pontoise  
**Gymnase Philippe Hémet, 1 Rue Pierre de Coubertin**

### Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

## COUPE COMITÉ FUTSAL

### FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25830710	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Sam 03-06-23 à 15H00

## COUPE CVO FUTSAL

### FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25930708	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Sam 03-06-23 à 17H15

Prochaine réunion  
Lundi 22 mai à 18H30